



## Vaccination Covid 19 mineur autorisation parentale

-----  
Par Castor17

Bonjour,

J'aimerais connaître les recours possibles. Je suis divorcée et j élève ma fille mineure. Son papa la prend la moitié des vacances scolaires. Je ne souhaite pas que ma fille soit vaccinée pour le moment car encore en phase d'expérimentation mais mon ex mari ne pense pas de la même façon. Je souhaiterai connaître les actions que je peux mener pour moi ce vaccin en cours d'expérimentation ne fait pas partie d'un acte usuel et devrait demander l'autorisation des deux parents. Que puis-je faire ? Je vous remercie d'avance pour votre reponse. Bien cordialement.

-----  
Par janus2

car encore en phase d'expérimentation

Bonjour,

De quel vaccin parlez-vous ? Ceux qui sont administrés aujourd'hui ne sont plus en phase d'expérimentation, ils ont tous reçu leur autorisation de mise sur le marché.

-----  
Par Castor17

Bonjour,

Les phases d'essai doivent se terminer en 2023 concernant les vaccins COVID (et certains 2024), la phase IV pas encore enclenchée, les gouvernements ont autorisés en urgence à ce qu'on ne puisse poursuivre les laboratoires en cas d'effets indésirables.

Donc à ce titre, même autorisés sur le marché et en vente, il n'y a pas de recul, ce ne sont pas des vaccins mais des thérapies géniques et devraient être considérés comme actes non usuels. J'aimerais une réponse juridique sur les actions possibles pour demander l'autorisation des deux parents quant à la "vaccination". Je vous remercie.